

OBJECTIFS

- ✓ Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT, et le guide technique
- ✓ Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires
- ✓ S'entraîner sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition
- ✓ Les intervenants en préparation ou exécution des travaux à proximité des réseaux sont soumis, à compter du 1er janvier 2018, à l'obligation de disposer d'une « Autorisation d'intervention à proximité des réseaux » (AIPR), délivrée par leur employeur après vérification par celui-ci de la bonne acquisition des compétences nécessaires.

PUBLIC

- ✓ Toute personne devant disposer d'une AIPR* dans le cadre de la réforme DT-DICT AIPR obligatoire au 1er janvier 2018

PROGRAMME

- ✓ Le contexte réglementaire et les différents acteurs, (concepteur, encadrant, opérateurs)
- ✓ La responsabilité des acteurs et les principaux documents
- ✓ Terminologie employée dans la réglementation anti endommagement
- ✓ Les documents nécessaires sur un chantier.
- ✓ Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux.
- ✓ Les consignes spécifiques pour les travaux urgents.
- ✓ Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- ✓ Savoir les localiser selon leurs classes
- ✓ Repérer les réseaux sur plan
- ✓ Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux
- ✓ Les distances de sécurité à respecter selon les types de réseaux
- ✓ Les conditions de recours à l'arrêt de chantier.
- ✓ Mesures à respecter en cas d'accident.
- ✓ La règle des 4A.
- ✓ Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise.

METHODES PÉDAGOGIQUES

- ✓ L'examen se déroule sur une tablette ou ordinateur sur la plateforme MEDDE, le participant dispose de 60 mn pour répondre aux 30 questions
- ✓ Une bonne réponse rapporte 2 points
Pas de réponse (choix «ne sait pas ») : 0 point
Une mauvaise réponse :
Question non prioritaire - 1 point
Question prioritaire – 5 points

RÉF : FAIPRO

DURÉE : 1 jours / 7 heures

ACCESSIBILITE

Prenez contact avec le responsable pédagogique du centre qui étudiera votre situation et les possibilités d'accès.

PREREQUIS ET DELAIS D'ACCES

Toute personne devant disposer d'une AIPR* dans le cadre de la réforme DT-DICT AIPR obligatoire au 1er janvier 2018

Selon disponibilité au moment de l'inscription

EVALUATIONS

Il sera délivré aux participants une attestation de formation et de compétence
(En cas de réussite au QCM de MEDDE).

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

/

INFORMATIONS STRUCTURE

C2S FORMATION SARL

18, rue Jules Romains
37530 SOUVIGNY DE TOURAINE
Numéro de SIRET : 809 167 505 00027
Code NAF : 7490B
Numéro de déclaration d'activité :
24 37 03423 37 (Centre-Val de Loire)
Site internet : www.c2s-formation.fr

CONTACTS

Secrétariats : Sylvie Desumeur
06.41.47.75.21
Secretariatc2ssaidcohen@gmail.com
Secretariatc2s.boudignon@gmail.com
Responsable pédagogique : Saïd COHEN
06.60.72.54.67
contact@c2s-formation.fr
Responsable pédagogique massage
bébé : Christel Boudignon
06.58.43.80.68
christel.boudignon@gmail.com